



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Industrie : fonctionnement

Question écrite n° 64744

Texte de la question

M. André Aschieri appelle à nouveau l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le sens de sa question n° 63788 publiée dans le JO du 9 juillet 2001. Ainsi qu'il le précisait dans sa première question, il souhaite connaître les dispositions qui ont été prises au sein de l'administration de son propre ministère afin de répondre à un souci de développement durable. Le ministère de l'environnement propose aux administrations de l'Etat, depuis plusieurs années déjà, un programme dit de « verdissement de l'administration » c'est-à-dire l'intégration de préoccupations environnementales dans la gestion administrative des achats, de l'entretien du patrimoine, etc. Aussi, il souhaite connaître dans quelle mesure il a répondu concrètement à ce programme dont l'intérêt environnemental et financier n'est plus à souligner.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est particulièrement sensible aux préoccupations environnementales et au développement durable et porte notamment son attention sur les domaines de la logistique et de l'immobilier. Le ministère a souhaité sensibiliser l'ensemble de ses agents et services. C'est ainsi qu'une rubrique spécifique entièrement consacrée aux actions menées par le ministère en matière de développement durable et d'administration verte figure sur l'Intranet ministériel. D'autres actions ponctuelles sont menées auprès de services ciblés. Une politique volontariste est menée au quotidien avec le recyclage des papiers, la collecte séparée de déchets toxiques, cartouches d'encre d'imprimante, batteries, huiles moteurs... Une expérience particulière de tri sélectif du papier en vue de son recyclage est menée sur le site de Bercy auprès des agents et représente ainsi une collecte de l'ordre de dix tonnes par mois. Plus en amont, le choix de produits non nocifs et non polluants est systématiquement privilégié. Ainsi, dans le cadre des appels d'offres des marchés d'entretien des locaux, toutes les sociétés doivent fournir la liste des produits qui seront utilisés. Un effort est également dirigé pour la construction du parc automobile. Le nombre des véhicules au gaz de pétrole liquéfié (GPL) est encore modeste (32) du fait des contraintes d'utilisation de ces véhicules : parkings interdits, stations de ravitaillement peu nombreuses... mais leur présence souligne les orientations du ministère dans ce domaine. Dans le domaine immobilier, la maîtrise des consommations d'énergie, des coûts de maintenance ou les préoccupations ergonomiques sont examinées dès la conception. Le meilleur cadre méthodologique actuel pour progresser de façon significative réside dans la programmation en haute qualité environnementale (HQE) qui, tout en n'étant pas une norme, vise la recherche de la réduction des coûts globaux aussi bien pour le gestionnaire que pour la collectivité. Cette démarche consiste à fixer dès la conception de l'ouvrage des objectifs particuliers parmi quatorze cibles générales en matière d'éco-construction (choix de matériaux écologiques par exemple), d'éco-gestion (utilisation des eaux pluviales par exemple), de confort (acoustique, thermique, etc.) et de santé. La trésorerie générale d'Evreux a été retenue comme opération-pilote dans ce cadre. Pour les prochaines années, la programmation HQE sera adoptée pour l'ensemble des opérations de construction et réhabilitation du ministère, de façon à pouvoir engager un processus de certification selon la norme ISO 14 001 relative au management environnemental.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64744

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 novembre 2001

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4350

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6625